

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Communauté française | <input type="checkbox"/> Libre confessionnel     |
| <input type="checkbox"/> Provincial et communal          | <input type="checkbox"/> Libre non confessionnel |

Identité du responsable pour le réseau :  
Didier LETURC, Directeur général adjoint  
Président du Conseil de Coordination

Date et signature : .....

**2. Intitulé de l'unité de formation :**

**DECOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES**

CODE DE L'U.F. : <b>83 23 05 U21 E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <b>805</b>
---	---

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement secondaire de : | <input checked="" type="checkbox"/> transition | <input type="checkbox"/> qualification        |
| du degré :   | <input type="checkbox"/> inférieur             | <input checked="" type="checkbox"/> supérieur |

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

**Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  oui  non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° **3** de 1 page(s)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° **4** de 1 page(s)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : <b>83 23 05 U21 E1</b>	Code du domaine de formation : <b>805</b>
---	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Déontologie	CT	B	2
Anatomie-physiologie	CT	B	32
Aromatologie	CT	B	62
<b><u>2. Part d'autonomie</u></b>		P	24
Total des périodes			120

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur pédagogique chargé de la coordination :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 21 septembre 2010.....

Signature :

- 
- (2) A compléter
  - (3) Réserve à l'administration
  - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
  - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
  - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION**

**1. FINALITÉS GÉNÉRALES :**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

**2. FINALITÉ PARTICULIERE :**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'utiliser correctement les huiles essentielles en respectant les doses à employer et les contre-indications pour son usage privé et en vue d'améliorer son bien-être.

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION**

**2.1. Capacités :**

**L'étudiant sera capable de**

**En français :**

- ◆ Comprendre un texte écrit en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions y relatives ;
- ◆ Emettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos d'un texte ;

**En mathématiques :**

- ◆ Effectuer des calculs sur base des 4 opérations fondamentales, des pourcentages, des règles de trois ;
- ◆ Utiliser et de convertir les unités de mesure courantes (poids, capacité, température,...)

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu :**

CE2D ou CESI

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES  
Document 8bis

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

Maximum 30 personnes.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

**L'étudiant sera capable :**

En déontologie et en éthique

- ◆ de limiter l'utilisation des huiles essentielles à un usage personnel ;

En anatomie et physiologie,

En vue d'une compréhension optimale des mécanismes d'action des huiles essentielles,

- ◆ de distinguer et comprendre les caractéristiques des systèmes anatomo-physiologiques suivants :
- ◆ endocrinien, respiratoire, digestif, ostéo-articulaire, musculaire, tégumentaire, cardiovasculaire, lymphatique, urinaire et reproducteur ;
- ◆ de différencier les différents microorganismes (bactéries, virus, mycoses et parasites) et d'en expliquer les voies de pénétration et de transmission dans l'organisme humain ;

En aromatologie :

- ◆ de distinguer et de comparer les propriétés des familles biochimiques suivantes :
  - ✓ les acides
  - ✓ les alcools C15-C20 + C9 +C10
  - ✓ les aldéhydes terpéniques et les aldéhydes aromatiques
  - ✓ les cétones
  - ✓ les esters
  - ✓ les sesquiterpènes
  - ✓ les monoterpènes
  - ✓ les hydrocarbures
  - ✓ les lactones
  - ✓ les coumarines
  - ✓ les éther-oxydes
  - ✓ les phénols-méthyls-éthers
- ◆ d'expliquer les méthodes d'extraction suivantes :
  - ✓ la distillation à la vapeur d'eau
  - ✓ l'expression à froid
  - ✓ l'extraction CO2
- ◆ de connaître les formes galéniques principales pour les huiles essentielles ;

# DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES

## Document 8bis

### POUR LES HUILES ESSENTIELLES PRINCIPALEMENT UTILISEES DANS LE CADRE FAMILIAL

- ◆ d'en connaître les propriétés ;
- ◆ d'en connaître les appellations latines (noms botaniques) ;
- ◆ de distinguer les huiles essentielles pures des huiles synthétiques ;
- ◆ de respecter leurs précautions d'emploi et leurs contre-indications ;
- ◆ de connaître leurs conditions de conservation ;
- ◆ de connaître les propriétés des huiles végétales et leurs contre-indications ;
- ◆ de les choisir judicieusement en fonction des besoins personnels ;
- ◆ de déterminer le mode d'utilisation adéquat (usage interne, externe ou olfactif, application cutanée, frictions, massages, bains, onctions, bains aromatiques, diffuseurs d'arômes, inhalations,...)
- ◆ de définir les hydrolats
- ◆ de connaître la caractérogie des huiles essentielles ;
- ◆ d'identifier les différentes huiles essentielles par leur odeur ;

A partir de problèmes du quotidien, comme ceux cités ci-dessous, et afin d'améliorer son bien-être,

- douleurs articulaires et musculaires
- problèmes circulatoires et jambes lourdes
- problèmes respiratoires (rhume, sinusite, maux de gorge,...)
- maux de tête et insomnie
- fatigue et déprime
- problèmes de digestion
- coups et foulures
- plaies et coupures
- problèmes dentaires
- problèmes de stress
- mycoses cutanées, unguéales
- traumatisme et choc physiques et émotionnels
- halitose
- aphtes...

l'élève sera capable de choisir une huile essentielle ou une synergie.

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable dans le cadre de l'utilisation à usage personnel,**

**Face à une huile essentielle proposée par le chargé de cours :**

- de l'identifier olfactivement ;
- de citer et d'expliquer ses indications, propriétés principales et contre-indications ;
- de décrire ses conditions de conservation optimales ;

**Face à un problème du quotidien lui soumis par le chargé de cours et afin d'améliorer son bien-être :**

- de justifier le choix d'une huile essentielle ou d'une synergie ;
- de déterminer le dosage adéquat et le mode d'utilisation.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- le niveau de précision et de clarté dans les justifications,
- le degré de pertinence.

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES  
Document 8bis

**ANNEXE 6**

**CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en rapport avec le programme du présent dossier pédagogique.